



Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE Réception par le prêtet : 09/02/2018

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°9:

CONVENTION DE PARTENARIAT & DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LE CARROUSEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 6 Février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 34

Absent: 0

Excusé:1

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration: Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent:

Secrétaire : Maël FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

DOSSIER N° 9: CONVENTION DE PARTENARIAT & DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LE CARROUSEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR: Bénédicte SALIN

Le 1^{er} janvier 2018, les associations LABCDEFG et JLN ont fusionné pour donner naissance au Carrousel, association loi 1901, dont l'objet est de :

- ✓ renforcer le lien social et faciliter le vivre ensemble entre tous,
- ✓ permettre à différentes générations de partager des espaces, des activités, des idées, des savoirs et des savoir-faire,
- ✓ proposer un accueil et une écoute bienveillante, notamment pour prévenir l'isolement des personnes,
- ✓ organiser des actions individuelles et collectives, notamment dans les champs suivants : la culture, les loisirs, l'éducation, la parentalité, l'accompagnement et la médiation sociale,
- ✓ initier ou participer à des actions évènementielles sur le territoire du Bouscat.

Cette nouvelle association à vocation à œuvrer à la fois dans le champ de l'animation sociale locale, de la jeunesse et de la famille, sur le périmètre ouest de la ville du Bouscat, de l'avenue de la Libération au quartier prioritaire du Champ de Courses.

Dans le cadre de sa politique d'animation et de soutien à l'animation locale, la ville a décidé d'associer des structures associatives, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les structures municipales et les structures associatives existantes.

Cette première convention de partenariat avec l'association Le Carrousel, d'une durée d'une année civile, permet d'initier un partenariat de confiance avec la ville.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le projet de convention de partenariat proposé,

VU le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux annexé,

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Le Carrousel auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article 1: Approuve les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition ci-annexées,

Article 2: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 6 février 2018

LE MAIRE,
Patrick BOBET